REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
CHANCELLERIE
-=-=-=-=-

DECRET Nº 71/313 du 21/9/71

portant nomination à titre normal dans l'Ordre de la Médaille d'Honneur.

LE PRESIDENT DE LA REPURLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 60/204 du 28 Juillet 1960, portant création de la Médaille d'Honneur ;

VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions des décorations :

D E C R E T E :

ARTICLE Ier : Est nommé à titre normal dans l'Ordre de la Médaille d'Honneur :

MEDAILLE D'ARGENT

Madame KOUATILA née BIBOUSSI Marianne, 13 Rue Dolisie à Moungali - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du Décret 60/205 du 28 Juillet 1960 en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 21 SEPTEMBRE 1971

LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-